

COMMUNIQUÉ
7 Mai 2020

**PRIME ET DECONFINEMENT :
DES ANNONCES MINISTERIELLES ENCOURAGEANTES**

L'AD-PA se félicite de l'annonce d'une prime pour l'ensemble des professionnels exerçant en établissement pour personnes âgées.

Elle sera attentive à ce que la prime couvre bien l'ensemble des établissements (EHPAD, résidences autonomie, résidences services...).

Pour autant, l'AD-PA regrette que ces annonces ne couvrent pas le secteur du domicile qui, nous tenons à le rappeler, est en première ligne depuis le début de la crise.

Nous sommes donc dans l'attente d'annonces équivalentes pour l'ensemble des professionnels exerçant au sein des services à domicile, car il en va de l'équité de traitement et de la juste reconnaissance du travail réalisée durant cette période.

De la même manière, l'AD-PA se réjouit que le Premier Ministre ait rappelé que le confinement ne sera pas obligatoire après le 11 mai pour les personnes âgées vulnérables, leur exprimant ainsi toute sa confiance.

L'AD-PA demande donc que les assouplissements induits par le déconfinement le soit dans le même cadre pour les concitoyens vivants en établissement.

Nous attendons ainsi des aménagements du confinement en établissement et rappelons que certaines personnes âgées vulnérables sont confinées en chambre depuis près de trois mois.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 @AssociationADPA
 <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
 <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées